

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Commission Nationale des
Droits de l'Homme

Bureau Exécutif

SECRETARIAT GENERAL

Services des Antennes Provinciales



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 001

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), à travers son Antenne provinciale du Moyen-Chari, exprime sa vive indignation et sa profonde consternation suite à l'assassinat brutal de **Madame Modéné Nodjimadji**, âgée de 37 ans, dans la soirée du mercredi 14 janvier 2026 au quartier Kassaï, dans le 3^{ème} arrondissement de la ville de Sarh.

Cet acte odieux, perpétré dans un contexte de violences conjugales, constitue une grave violation des droits humains, notamment du droit à la vie, tel que garanti par la Constitution de la République du Tchad et les instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme.

L'Antenne Provinciale de la CNDH condamne cette violence extrême et rappelle que les violences faites aux femmes sont inacceptables et ne sauraient être tolérées sous aucune forme, encore moins, dans le cadre conjugal.

L'Antenne Provinciale de la CNDH félicite les forces de défense et de sécurité pour leur professionnalisme ayant permis d'interpeller dans un bref délai le présumé auteur de cet acte criminel. Elle encourage les autorités judiciaires à poursuivre la procédure dans le respect des droits humains tout en veillant à ce que justice soit rendue à la victime et à sa famille.

L'Antenne Provinciale de la Commission Nationale des Droits de l'Homme présente ses condoléances à la famille et réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la protection de la dignité humaine, de la lutte contre l'impunité et de la promotion des droits des femmes.

Le Chef d'Antenne

Sarh, le 22 janvier 2026



M. Ziller DJERAMBETE